

## SERVICE CORRECTIONNEL CANADA

TRANSFORMONS DES VIES. PROTÉGEONS LES CANADIENS.

**Utilisation de la technologie pour offrir des programmes correctionnels communautaires :  
une étude pilote**

*La prestation de programmes correctionnels communautaires à distance est prometteuse lorsque la prestation en personne n'est pas possible.*

**Pourquoi nous avons effectué cette étude**

Les progrès de la technologie ont conduit à son intégration dans le système correctionnel. Un domaine où ce peut être particulièrement avantageux est la prestation d'interventions correctionnelles dans la collectivité, car la prestation de ces services peut poser un défi important quand les délinquants sont libérés dans des collectivités éloignées ou dans des endroits où ces services ne sont pas facilement accessibles. La pandémie de COVID-19 a accentué l'importance de trouver d'autres façons d'offrir les services. Le recours aux technologies comme la téléconférence ou la vidéoconférence peut constituer une solution pour les personnes qui ne peuvent pas accéder aux programmes correctionnels communautaires offerts sur place.

Le Service correctionnel Canada (SCC) met à l'essai une initiative visant à offrir, par téléconférence ou vidéoconférence, des programmes correctionnels communautaires aux délinquants vivant dans des endroits éloignés. La présente étude visait à fournir des preuves de la viabilité de cette initiative afin d'orienter son utilisation continue à l'avenir.

**Ce que nous avons fait**

Il y a eu 126 inscriptions à un programme, pour 123 délinquants, qui ont bénéficié d'un programme à distance (programmes correctionnels de maintien des acquis et de maîtrise de soi). La majorité des participants étaient des hommes (89,7 %), des Autochtones (55,6 %) et originaires de la région des Prairies (79,4 %). Les dossiers contenus dans le Système de gestion des délinquant(e)s, système électronique contenant les dossiers des délinquants, ont été examinés. De plus, nous avons sollicité les commentaires de huit agents de programmes correctionnels (APC) qui ont offert des programmes à distance.

**Ce que nous avons constaté**

Dans la majorité des dossiers examinés, les programmes étaient dispensés par téléconférence ou par téléphone et se déroulaient sur une base individuelle. Dans la plupart des cas, les programmes à distance ont été administrés parce que le délinquant vivait dans une collectivité éloignée.

Les résultats suggèrent que la majorité des participants ont une attitude positive envers les programmes à distance et une alliance de travail positive avec les APC. De plus, la prestation à distance a généralement été perçue par les APC comme étant comparable à la prestation en personne pour une variété de mesures (p. ex. la capacité des délinquants d'exprimer des pensées et des sentiments, la compréhension du contenu du programme, la motivation et l'engagement, l'alliance de travail).

Bien que la prestation de programmes à distance ait été généralement positive, elle engendre certaines difficultés. Par exemple, les APC ont indiqué que la prestation à distance rendait plus difficile l'explication du contenu du programme aux participants par rapport à la prestation en personne. En outre, les difficultés techniques et logistiques étaient courantes. Par exemple, le manque d'accès régulier au téléphone était une difficulté technique courante, tandis que les séances manquées, en retard ou reportées en raison des délinquants ou de raisons externes, telles que l'oubli ou l'emploi, étaient des difficultés logistiques courantes. De manière positive, dans la majorité des cas, les difficultés ont pu être résolues et n'ont pas été perçues comme nuisant à la qualité de la prestation du programme.

**Ce que cela signifie**

Les résultats préliminaires de cette étude laissent entendre que la prestation d'un programme à distance peut être comparable à la prestation en personne en ce qui a trait à l'engagement et à la motivation du délinquant, et à la création d'une alliance de travail positive. Bien qu'elle ne soit pas exempte de défis, la prestation à distance offre des avantages, comme la flexibilité du calendrier des programmes pour tenir compte des autres priorités que les délinquants peuvent avoir dans la collectivité. Cependant, cette initiative bénéficierait d'une recherche plus approfondie pour cerner les pratiques exemplaires de prestation à distance. À l'heure actuelle, la recherche ne soutient l'utilisation de la prestation de programmes individuels à distance que lorsque les méthodes de prestation en personne ne sont pas possibles, principalement en raison des limitations technologiques et des problèmes d'accessibilité des délinquants.

**Pour obtenir de plus amples renseignements**

Wardrop, K., C. Sheahan, J. Hodges et L. McKendy (2022). *Utilisation de la technologie pour offrir des programmes correctionnels communautaires : une étude pilote* (Rapport de recherche R-438). Ottawa, (Ontario) : Service correctionnel du Canada.

Pour obtenir le rapport complet en version PDF ou tout autre renseignement, veuillez en faire la demande par courriel à la [Direction de la recherche](#).

Vous pouvez également visiter la page des [Publications de recherche](#) pour obtenir une liste complète des rapports et des sommaires de recherche.

